



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2022

Membres présents : Guillaume BONIN, Didier MAZILLE, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Agnès FOURNIER, Marie-France CONSTANT, Pierre GLACHANT, Boris DESCAMPS

Excusés : André JOUVE, pouvoir à Didier MAZILLE, Annette Van DONGEN, pouvoir à Pascale MANFREDI VIELFAURE

Ouverture de la séance à 10h00 à la Pourette
(Pascale MANFREDI est arrivée à 10H30)

1/ Désignation du secrétaire de séance : Pierre GLACHANT

7 voix pour

2/ Approbation du CR du CM précédent :

7 voix pour

3/Modification de l'ordre du jour :

Guillaume BONIN propose de modifier l'OJ initial.

- *Ajouts* : délibération sur une ligne de trésorerie - convention pour les petits déjeuners à l'école - désignation du SDE07 comme AMO sur le réseau de chaleur de la crèche.

- *Retrait* : le point sur la commission Tourisme.

7 voix pour

4/ Délibération sur une ligne de trésorerie :

Didier MAZILLE sollicite une ligne de crédit auprès de la Banque Postale pour anticiper des besoins de trésorerie sur l'année. Cette ligne de crédit est votée chaque année et permet de couvrir les besoins en trésorerie entre les encaissements de subventions et les décaissements nécessaires (paies, emprunts, etc) Didier MAZILLE propose une ligne de crédit à hauteur de 60.000 euros à 0,88% l'an. Il existe des frais de dossiers, mais le taux n'est payable qu'en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

9 voix pour

5/ Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Guillaume BONIN explique que les dépenses d'investissement ne peuvent s'engager qu'après le vote du budget 2022, le 30 avril au plus tard. Des dépenses doivent pouvoir être engagées avant cette date pour des raisons d'urgence. Guillaume sollicite par conséquent le vote du Conseil pour pouvoir engager les travaux après les dégâts d'orage du 3 octobre (le mur sous l'église et sous l'abribus, le goudron arraché de la descente à la cour de Tourasse à Saint-Martin). Le devis total s'élève à 24 733.80 €. Le SIVTA pourrait engager ces travaux assez rapidement.

9 voix pour

6/ Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec les services départementaux de l'Éducation Nationale :

Pascale MANFREDI propose que le Conseil, par une délibération, approuve une convention avec l'Éducation Nationale. Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée et de renforcer l'éducation à l'alimentation. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€ en à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves. Ceux-ci seront assurés 2 jours par semaine pendant 9 semaines. Trente-trois enfants sont concernés soit 594 petits déjeuners. Cela correspond à un engagement de l'État à hauteur de 772 €.

9 voix pour

7/ Extension du réseau de chaleur communale afin de chauffer la future crèche intercommunale :

Pascale MANFREDI propose de délibérer, suite au rendu de l'étude de faisabilité technico-économique auprès du bureau d'études ALPHA JM, pour :

- Approuver l'extension du réseau de chaleur communal pour un montant prévisionnel de 26 388 euros HT.
- Mandater le SDE07 pour la réalisation de cette opération, pour le compte de la commune, conformément aux dispositions de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.
- Autoriser le Maire à signer la convention de mandat avec le SDE07.
- Autoriser le Maire à solliciter le concours financier de l'État, de l'ADEME, de la Région, du Département de l'Ardèche, de la Communauté de Communes.

9 voix pour

8/ Renouvellement de la convention avec le SDE07 :

Guillaume explique que la Commune peut bénéficier des dispositifs du type « pollueurs/payeurs » (les industriels versent des taxes en raison de la pollution qu'ils produisent). Les taxes issues de ce mécanisme sont affectées aux économies d'énergie. Cette convention permet de déléguer la gestion de ce dispositif (complexe) au SDE07. La commune a bénéficié de cette aide pour le logement de la Poste et en a demandé une pour le logement de l'Estrade.

9 voix pour

9/ Échos des travaux :

* Saint-Martin : les travaux d'adduction d'eau sont terminés. Le coût revient à 6.000 € de moins que prévu dans le marché initial.

* Chastanet : L'assainissement se poursuit au-delà de l'église. Le branchement des particuliers se fait petit à petit. En ce qui concerne l'eau potable, les travaux ont atteint le réservoir. Cette tranche est terminée, il ne reste plus que les branchements à réaliser. Guillaume BONIN préconise, notamment pour des raisons d'économie, des tranchées d'enfouissement communes avec l'électricité, de façon à éviter d'ouvrir de nouvelles tranchées venant d'être comblées, mais le SDE07 y rechigne, invoquant des "raisons techniques".

Guillaume BONIN estime qu'il y en a encore pour quelques mois de travaux.

* Station service : les travaux sont quasiment terminés. Une réunion de chantier finale est prévue le 29 janvier. La réception des travaux permettra d'obtenir la

conformité de l'ouvrage avant sa mise en service. Commencera alors la période des essais de distribution des carburants.

*Adressage : la pose des plaques et des panneaux est pour ainsi dire achevée, sauf celle de Chastanet retardée en raison des travaux en cours. Les numéros des particuliers sont distribués par les élus jusqu'à la fin janvier. Une permanence des élus sera ensuite assurée en Mairie le mercredi matin.

10/ Echos des délégations:

* Centre hospitalier des Cévennes ardéchoises (CHCA) : Didier MAZILLE rappelle qu'il a été élu à la présidence du Conseil de surveillance pour la durée du mandat. L'État, dans le cadre du Ségur de la santé, vient par ailleurs d'allouer 5 millions d'euros pour alléger les dettes du CHCA. Celui-ci compte engager prochainement un gériatre. Une réflexion regroupant les Communes du secteur, l'EHPAD, Les Genêts d'Or, ARS et CD sur la question du désert médical est en cours de préparation. Elle pourrait se tenir en février. Le "projet d'établissement 2022-2026" pour définir les grandes lignes du CHCA pour les années à venir a été approuvé par le Conseil de Surveillance. Une "réflexion" est enfin en cours avec l'ARS pour créer un "centre éphémère" de vaccinations à Valgorge, après le succès des deux opérations menées à la Pourette contre le Covid. Didier MAZILLE a remercié à cet égard les docteurs Brigitte Velay et Alain Ménégau pour leur implication active dans ces deux séances de vaccinations.

* Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : Pierre GLACHANT évoque la dernière réunion du Comité syndical du PNR au cours duquel il a été annoncé que le Parc allait se pourvoir en justice après la mort d'un aiglon abattu près du Mézenc. Des plombs ont été découverts dans le corps de l'animal. Le PNR lance d'autre part une mise en garde contre la "peste des écrevisses" dans les rivières du secteur, un champignon qui décime les écrevisses à pattes blanches. Le Parc va enfin contribuer à l'aménagement du sentier du sommet du Mézenc, dégradé par l'affluence.

11/ Rapports d'activités des services :

* SICTOBA : couvre une zone peuplée de 35.000 habitants. Une baisse de 6% des ordures ménagères a été enregistrée grâce aux progrès dans la sensibilisation des populations. Le Sictoba traite 20.000 tonnes d'OM par an, dont 50% sont traités entre les mois de juin et septembre.

Des efforts de développement de la pratique du compostage des putrescibles sont à prévoir dans un avenir proche car un tel compostage, avec notamment l'installation de composteurs de quartier, impliquera pour les Communes de proposer des actions à compter du 1er janvier 2024.

Marie-France CONSTANT rappelle que des nouveaux containers carton vont être disposés sur tous les points de collecte.

* SPANC : Il y a le SPANC Beaume-Drobie (6.200 habitants) et le SPANC SEBA (2.400 habitants). Ils sont sollicités en cas de ventes et de permis de construire. En 2020, le SPANC BD a établi 136 contrôles, dont 6 contrôles obligatoires sur Valgorge.

N.B : Ces 2 rapports présentés est accessible sur le site de la Communauté de Commune ne Pays Beaume-Drobie.

* Urbanisme : Le service urbanisme de la CdC a publié un bilan 2020 de l'activité : consommation foncière par l'urbanisme, nombre de dossiers de DIA (droit de préemption urbain de la Communauté de Communes). Il apparaît que la Commune de Valgorge figure dans le trio de tête des Communes les plus actives sur le plan de l'urbanisme, ce qui démontre l'importance du patrimoine bâti sur notre commune, ainsi que sa très forte attractivité actuelle.

* Culture : Franck Bréchon, en charge de la Culture à la CdC, devrait prochainement intervenir devant le Conseil pour présenter le rapport 2021. Pierre suggère que la Commission extra-municipale pour le Tourisme en profite pour lui exposer son projet pour l'accompagnement culturel et patrimonial du Tour de Valgorge en 2022, avec par exemple des marches thématiques de découverte de la culture paysanne de la vallée.

12/ Finances :

Délibération budgétaire modificative dans le cadre de la "Journée complémentaire" 2021 : Didier propose de puiser dans la rubrique "dépenses imprévues" les 2.404,57 € dus à la CdC au titre des attributions de compensation, qui sont plus importantes qu'annoncées en début d'année.

9 voix pour

13/ Questions diverses :

* Gestion de la station service :

Sur la question des travaux, restent à finir les normes incendies et du séparateur d'hydrocarbures. Il faut également s'assurer de la conformité de l'installation électrique.

Mais la question centrale qui se pose désormais est celle de la gestion après l'impasse des discussions avec le garage du Tonnerre Gaulois. Il n'était pas possible de trouver un accord durable sur la question du loyer, des frais d'abonnement et de consommation d'eau, d'électricité etc.

Un prochain Conseil municipal prendra les délibérations financières et administratives de façon à lancer une station-service municipale, gérée en régie publique.

Un programme de rendez-vous et de travail est pris avec les services préfectoraux et le Service de Gestion Comptable d'Aubenas. Il convient d'identifier la quantité et la nature du travail supplémentaire que cela demandera à la municipalité, afin ensuite de trouver les ressources humaines pour le faire. Il convient de monter un budget équilibré, de trouver la trésorerie pour le premier remplissage des cuves.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec la commune de Saint-Félicien qui a eu recours à cette solution. Pierre GLACHANT suggère d'approcher d'autres communes où le même choix a été effectué. Pascale MANFREDI souligne que la Commune s'efforcera d'établir des prix les moins élevés possibles mais qu'elle ne sera pas en mesure de concurrencer les prix des grandes surfaces. Quoi qu'il en soit, une entrée en service n'est pas imminente.

* Vœux 2022 : ils sont annulés en raison de la crise sanitaire.

Fin des travaux du Conseil municipal à 11H 30 (échanges avec des habitants sur différents sujets jusqu'à 12H)